



Plan Mobilité Employeur

Depuis plus de 20 ans, Tisséo Collectivités accompagne les entreprises engagées dans une démarche de Plan Mobilité Employeur, 315 établissements déjà accompagnés. Plusieurs outils sont mis à disposition des professionnels, et surtout une équipe de conseillers en mobilité est à leur écoute !



C'est quoi un Plan Mobilité Employeur ?

Le Plan Mobilité Employeur est un projet d'entreprise (de + 50 salariés), qui s'inscrit dans une démarche qualité. Il vise à optimiser les déplacements liés à l'activité de l'entreprise, par exemple les trajets domicile-travail de ses salariés, qui sont une des questions à traiter dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

Il consiste en la mise en place de mesures concrètes visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et donc de notre santé. Ces mesures peuvent porter sur :

- **l'organisation du travail** : flexibilité des horaires, le télétravail,
- **les solutions alternatives à la voiture individuelle des salariés** : le covoiturage, le vélo, les transports en commun, la marche, ...
- **des mesures pour réduire l'impact des déplacements professionnels** : recours au train plutôt qu'à l'avion, flotte de véhicules électriques, mise à disposition d'une flotte de vélos d'entreprise, ...
- la logistique, ...

Les entreprises, situées sur un même périmètre, peuvent aussi se regrouper pour coordonner leurs actions, à travers un **Plan Mobilité Multi-Employeurs**.

Un site web dédié pour les pro

Sur ce site, retrouvez toutes les informations utiles pour les professionnels :

URL de la page : <https://www.tisseo-collectivites.fr/plan-mobilite-employeur>

- un agenda : régulièrement, des rendez-vous en entreprise ou des webinaires sont organisés par nos conseillers en mobilité,
- des ressources pour vous aider à mettre en oeuvre des actions concrètes pour inciter vos salariés aux mobilités actives et/ou transports en commun,
- un espace client pour partager votre Plan Mobilité Employeur
- une FAQ

www.commuteo.info



Nos conseillers mobilité à votre service

Deux niveaux d'accompagnement sont proposés :

- Niveau 1 : Réalisation et analyse de l'enquête mobilité auprès des salariés (avec l'appui de l'AUAT), réalisation de l'étude de localisation (potentiel de report modal) et de préconisations d'actions,
- Niveau 2 : Mise à disposition d'un kit méthodologique (diagnostic du secteur, guides pratiques, méthodologie détaillée pour chaque étape, kit communication...

Les avantages en conventionnant avec nous :

- Une tarification préférentielle pour les professionnels sur le réseau Tisséo,
- Des stands webinaires d'informations sur le réseau de transport en commun,
- Des interventions de la Maison du Vélo afin de promouvoir l'usage régulier du vélo comme une solution de déplacement efficace, durable et saine (dispositif "Véloptions" comprenant des actions modulables pour encourager à la pratique du vélo : stands, webinaires, essais de vélos, formation, vélosmoothie, etc).
- Des informations sur le service covoiturage « **Covoitéo** », opéré par Karos, à proposer à vos salariés pour les inciter à partager leurs trajets plutôt que faire de l'auto solo !

Pour vous aider ou vous conseiller dans votre démarche de Plan Mobilité Employeur, contacter notre équipe :

contact@commuteo.info



TISSÉO COLLECTIVITÉS

7 esplanade Compans-Caffarelli, 31011 Toulouse Cedex 6